



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 20 juin 2016

Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement

**Étaient présents :**

Pierre AIDENBAUM, Marie-Laure HAREL, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER, Benjamin DJIANE.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Christine FREY.

**Absents :**

**Pierre AIDENBAUM** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du conseil d'arrondissement.

### **1. 03-2016-63 Désignation du secrétaire de séance.**

**Pierre AIDENBAUM** désigne Gauthier CARON-THIBAUT comme secrétaire de séance.

*Cette désignation est approuvée à l'unanimité.*

### **2. Communication : Budget Participatif Parisien.**

**Pierre AIDENBAUM** annonce une communication sur le budget participatif parisien, présentée par Madame Nicole BISMUTH-LE CORRE.

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** explique que le budget participatif permet aux Parisiens de proposer des projets, puis de décider directement par un vote de leur réalisation. Le budget participatif 2016 s'élève à 100 M€, dont 3 M€ pour Paris, 15 M€ pour les quartiers populaires, 10 M€ pour les écoles, 45 M€ pour les arrondissements. Le budget participatif se décline donc à l'échelle parisienne et à l'échelle des arrondissements.

La Mairie de Paris a décidé d'y consacrer 5 % de son budget annuel d'investissements, soit 500 M€ sur la durée de la mandature. Les mairies d'arrondissement peuvent quant à elles y consacrer jusqu'à 30 % de leur budget d'investissements d'intérêt local (IIL), seuil que la mairie du 3e s'attache à atteindre. En 2016, l'enveloppe des arrondissements est abondée par la Mairie centrale sur la base de 2 € pour 1 € investi.

Le calendrier est le suivant : les idées sont déposées en janvier-février ; des ateliers se déroulent de mars à mai, pendant la réalisation des études techniques. En mai-juin, les études techniques achevées, une commission *ad hoc* se réunit, pendant laquelle les projets sont choisis. De juin à septembre, les habitants découvrent les projets sélectionnés. Ils peuvent voter en septembre, soit sur [budgetparticipatif.paris.fr](http://budgetparticipatif.paris.fr), soit dans des bureaux de vote. Le budget de la ville est adopté en décembre et permet le financement des projets lauréats, qui sont planifiés par la Ville à partir de janvier.

Tous les Parisiens peuvent voter sans condition d'âge ni de nationalité. Deux votes sont possibles, l'un au niveau de la Ville et l'autre de l'arrondissement.

En 2016, La mairie du 3e consacre 1,735 M€ de ses dépenses d'investissements au budget participatif. 47 projets ont été déposés par les habitants, dont 23 ont été retenus pour les délibérations de la commission *ad hoc*. Au terme des discussions, 17 projets ont été sélectionnés, dont 14 ayant reçu l'avis favorable des directions techniques de l'arrondissement et 3 ayant reçu un avis défavorable. Les projets sont présentés sur le site de la mairie et dans les pages du journal de juillet-août.

Les principaux projets concernent la rue du Grenier Saint-Lazare et le parvis Saint-Nicolas-des-Champs pour une augmentation de la verdure dans ces espaces. De nouveaux aménagements sont également proposés sur le Carreau du Temple. La remise en état des fontaines du square Chautemps, le jardin pédagogique à énergie positive de l'école Saint-Martin sont également inscrits au nombre des projets sélectionnés.

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** dresse un bilan des années précédentes : en 2015, le budget s'élevait 1,255 M€ pour le 3e arrondissement. Sur 60 projets proposés, 7 ont été mis au vote et adoptés. 55 % de la population a participé au vote, soit un des meilleurs taux de participation à l'échelle parisienne. En 2016, le budget est supérieur, pour un nombre de projet inférieur. Cela s'explique par le fait que l'année précédente, la mairie avait demandé des idées aux Parisiens, alors que cette année, la demande porte sur des projets plus aboutis.

Au niveau central, le budget a évolué de 1 M€ en 2014 à 35 M€ en 2015 et 30 M€ en 2016. Le nombre de projets déposés est passé de 5 000 à 3 574. En 2014, 9 projets lauréats ont été sélectionnés. Dans le 3e arrondissement, l'édition de 2014 a abouti à des réalisations concrètes : végétalisation du mur de la rue de la Perle ; cultiver dans les écoles ; trier ses déchets au plus près (éco-point mobile une fois par mois devant la mairie, composteur collectif du jardin du CNAM) ; kiosques pour faire la fête ; inauguration du mur de graffiti de 2Shy samedi 18 juin ; *co-working* étudiants/entrepreneurs qui sera créé dans l'espace de *co-working* du CNAM en 2018.

En 2015, 8 projets lauréats ont été sélectionnés à Paris, et 7 dans le 3e arrondissement. Les projets de la Ville qui ne concernent pas le 3e sont « développer l'aide aux personnes en situation de précarité » et « reconquérir la Petite Ceinture ». Les autres sont à l'étude. Pour le projet « des fontaines à boire dans tout Paris », une sera installée dans le 3e, dans le square René Vivien, et sans doute une autre à eau pétillante dont l'emplacement reste à définir. Les projets du 3e arrondissement de 2015 ont déjà abouti à une réalisation concrète : l'achat de mobilier ludique innovant pour les sports de ballon (filets protecteurs, babyfoots...) au Carreau. L'aménagement du parvis de la Mairie du 3e et la sécurisation du jardin est en cours. La présentation du projet sera faite avant l'été par les services de la Voirie. Les autres projets sont à l'étude dans les directions « maîtres d'œuvre ».

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** précise les prochaines étapes du projet participatif. Les projets soumis au vote pour 2016 seront présentés dans le *Mag3* de juillet-août. Les projets parisiens de 2016 seront présentés en juillet sur le site [budgetparticipatif.paris.fr](http://budgetparticipatif.paris.fr). Le vote sera ouvert du 7 septembre au 2 octobre en ligne sur le site ou sur les 4 points de vote de l'arrondissement : Mairie, Carreau du Temple, centre de Santé, bibliothèque Marguerite Audoux.

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que ces projets participatifs constituent une avancée considérable. Ils permettent d'augmenter le budget d'investissement de l'arrondissement en choisissant des projets d'habitants. C'est pourquoi la mairie du 3e arrondissement a souhaité dès la première année atteindre le seuil autorisé des 30 % des IIL. En l'absence de questions, il poursuit l'ordre du jour.

Il fait part de son émotion face aux différents événements dramatiques qui ont marqué les jours précédents, notamment la tuerie d'Orlando aux États-Unis. Comme la Mairie de Paris, la mairie d'arrondissement a mis dès le lendemain le drapeau français et le drapeau arc-en-ciel en berne. Il cite encore l'assassinat abominable d'une députée anglaise, et le meurtre terroriste de deux policiers français. Il indique qu'il a assisté la semaine dernière à un hommage rendu au

commissariat du 3e arrondissement à Jessica Schneider et Jean-Baptiste Salvaing. Il a rappelé à cette occasion son soutien indéfectible aux forces de police face à ce crime odieux, mais aussi face à la violence des casseurs dont la police subit directement les attaques aux cours des manifestations.

### **3. 03-2016-77 Approbation de l'ajout de trois vœux déposés séance tenante.**

**Pierre AIDENBAUM** demande au Conseil d'approuver l'ajout de trois vœux déposés hors délai, le premier concernant l'assouplissement des règles de fonctionnement des centres d'animation (LR) ; le deuxième relatif à l'impact financier de la réforme des centres d'animation (LR) et le troisième relatif à la création d'un espace de vie quotidien pour les habitants au Carreau du Temple (LR).

*L'ajout des trois vœux est approuvé à l'unanimité*

### **4. 2016 DU 1 PLU – Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.**

**Gauthier CARON-THIBAUT** explique que le PLU a été voté à Paris en 2007 et la loi impose une évaluation des résultats tous les 9 ans, afin de décider d'une éventuelle révision du PLU. Il propose de dresser un bilan du plan avant de présenter les dispositions qui seront modifiées selon le souhait de la Maire de Paris.

**Gauthier CARON-THIBAUT** souligne trois points saillants du bilan du PLU :

1. Sur le plan du cadre de vie des Parisiens, le PLU a permis une amélioration considérable : construction d'immeuble de belle qualité architecturale, alliance des progrès de l'architecture contemporaine et des objectifs de sobriété énergétique, création de 46 nouveaux jardins (30 ha) et de 45 ha de toitures végétalisées, entretien et diversification de l'usage des canaux. Le PLU a également soutenu un meilleur aménagement de l'espace public, avec la création de zones 20 et 30, le prolongement, la modification ou la modernisation de lignes de transports publics, l'augmentation des déplacements actifs (piétonisation, aménagement de pistes cyclables, etc.) Le PLU a également développé la place de l'éco-responsabilité dans la Ville, en augmentant la production d'énergie solaire, en permettant la création d'éco-quartiers et la baisse de 4 % du nombre de voitures dans la capitale.

2. Le rayonnement économique de Paris a été renforcé par le PLU. Si le quartier central des affaires s'est maintenu, les arrondissements très industrialisés dans les années 1970 accueillent aujourd'hui les logements et des activités nécessitant de petits locaux. Dans des arrondissements plus anciens comme le 3e arrondissement, où l'artisanat est présent depuis plus d'un siècle, le nombre de bureaux augmente, en privilégiant les espaces spécifiques permettant l'installation d'une économie nouvelle et innovante.

3. En ce qui concerne la dynamique de la réduction des inégalités, elle est encouragée par le PLU. Entre 2006 et 2013, 4269 logements par an ont été créés ; 50 000 logements sociaux ont été créés entre 2008 et 2013, dont 26 842 neufs. Il faut y ajouter la création de 30 crèches et 30 écoles.

**Gauthier CARON-THIBAUT** propose donc de tirer un bilan positif du PLU, et de suivre les préconisations de la Maire de Paris concernant une modification du PLU. Ces modifications s'imposent pour diverses raisons : afin de le conformer aux objectifs de la mandature, de l'adapter aux évolutions législatives, notamment la suppression du COS ou l'augmentation de 20 à 25 % de logements sociaux imposés par la loi ; de le rendre compatible avec des documents urbanistiques supérieurs comme le schéma de développement de la région Île-de-France, schéma régional de cohérence écologique, plan Climat, plan déplacement urbain IDF, plan sur la biodiversité, etc.

En conséquence, la modification du PLU proposée aura des impacts sur cinq champs de la vie quotidienne des Parisiens :

1/ le logement : les objectifs de logements sociaux sont augmentés. Une servitude imposait aux créations d'immeuble de plus de 1 000 m<sup>2</sup> dans les zones de déficits de réserver 25 % au parc social. Cette servitude est rehaussée de 5 %. De nouveaux emplacements sont également désignés dans le PLU pour le logement social. Cette mesure concerne 10 nouvelles adresses en plus des 2 existantes dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

2/ la végétalisation et l'agriculture urbaine : le PLU identifie des réservoirs nouveaux de diversité qui peuvent devenir des trames vertes et bleues sur le territoire parisien. Les nouveaux corridors de diversité permettent à la faune de passer d'une zone à une autre. La servitude de végétalisation est renforcée de 10 % par rapport à la norme nationale. L'agriculture est intégrée dans cette norme.

3/ les mobilités douces : prenant acte que la circulation automobile diminue dans la capitale, les normes de création de place de circulation sont abaissées. Les normes de stationnement de deux-roues sont en revanche augmentées. L'obligation de locaux à vélos est augmentée de 2,5 à 3 % de la surface bâtie.

4/ la création de bâtiments éco-responsables : le PLU imposera pour la délivrance des permis de construire une attention très forte quant à l'utilisation des eaux pluviales, au rafraîchissement des bâtiments, à leur respiration, à leur efficacité énergétique. Les constructions neuves et réhabilitations lourdes de plus de 1 500 m<sup>2</sup> auront l'obligation de produire leur propre énergie. Le PLU comporte en outre des dispositions nouvelles concernant le tri et la récolte des déchets, étendues aux immeubles professionnels. Des points d'apport volontaires des déchets seront créés.

5/ la question des commerces : deux mesures nouvelles méritent d'être soulignées. Le linéaire protégé des commerces et artisans est renforcé de 49 km ; des zones dédiées à la logistique urbaine sont créées, permettant de créer des zones d'achalandage et des modes de livraisons moins polluants sur le dernier kilomètre.

**Gauthier CARON-THIBAUT** souligne que le PLU a été élaboré de manière volontairement très participative, avec des réunions publiques en mairie. La Mairie du 3<sup>e</sup> a organisé 8 réunions publiques qui ont donné lieu à une contribution des Parisiens.

**Pierre AIDENBAUM** appelle d'éventuelles interventions sur la délibération.

**Marie-Laure HAREL** indique qu'elle s'opposera à cette modification du PLU. Elle souligne les points remarquables de la délibération, notamment ce qui concerne l'agriculture

urbaine, les mesures bénéficiant aux commerçants et artisans, la protection patrimoniale, etc. En revanche, la méthode est à son sens contestable. Elle souligne le temps restreint imparti à l'examen de la délibération, puisque son groupe a reçu les documents après le délai de dépôt des vœux.

**Marie-Laure HAREL** souligne un paradoxe de fond, puisque l'affichage écologique de la modification du PLU n'aboutit pas à une réelle protection des espaces verts face à l'implantation croissante d'immeubles. Par ailleurs, elle s'inquiète de la mise en place d'un urbanisme à la parcelle, qui pourrait être le préambule à des préemptions. Enfin, elle s'opposera systématiquement au doublement du logement social, qui laisse encore le logement intermédiaire à une place marginale.

**Quentin PICQUENOT** explique que les Écologistes considèrent le PLU comme un moment d'attention et de mobilisation importante sur les questions d'urbanisme, balayant un large éventail de sujets de la vie quotidienne des habitants. Le PLU manifeste ce que sera la ville de demain, et il est donc légitime de se demander ce que l'on veut pour la ville et quelle ville on souhaite laisser aux générations futures. Soulignant la participation active du 3e dans le processus de modification du PLU, il estime toutefois que la réflexion a été menée dans la précipitation. Les inquiétudes générées par un éventuel PLU intercommunale à l'échelle du Grand Paris et les blocages qui s'en sont suivis ont empêché l'exécutif de pousser la logique de sa démarche jusqu'à la révision du PLU.

**Quentin PICQUENOT** souligne toutefois les évolutions positives, notamment sous l'impulsion de la loi ALLUR : création des espaces de logistiques urbaines (ELU), introduction des performances énergétiques et environnementales du bâti, végétalisation, suppression du COS, etc. Mais le travail tout en finesse qu'exige la modification du PLU n'a pas été fait faute de temps et de mobilisation humaine sur tout le territoire.

**Quentin PICQUENOT** indique que les Écologistes ont participé aux réunions publiques du 3e et déposé des amendements à l'Hôtel de Ville. En l'absence de réponse, ils s'abstiendront de voter la modification du PLU.

**Pierre AIDENBAUM** indique que les 550 amendements proposés par les Écologistes seront étudiés au Conseil de Paris. Ce n'est pas au Conseil d'arrondissement de voter les amendements, d'autant qu'aucun n'est spécifique au 3e arrondissement.

**Gauthier CARON-THIBAUT** rappelle que la préparation de la délibération est contrainte par le délai des 9 ans imposé par la loi. Le PLU a été voté en 2006, la procédure de modification a donc commencé en septembre 2014 avec cinq mois d'avance, ce qui a permis de laisser la place à une démarche participative. Cette démarche s'achève en juin 2016, au terme d'une longue enquête publique menée en sus des réunions publiques. Certains groupes politiques ont réussi à déposer près de 500 vœux. Les informations étaient donc suffisamment disponibles, à l'échelle de l'arrondissement comme à l'échelle de Paris, pour permettre à chacun de déposer ses vœux en temps voulu.

**Gauthier CARON-THIBAUT** revient sur la question des espaces verts, soulignant que le PLU de 2006 comporte déjà des mesures de protection très forte des espaces verts. Par

ailleurs, il explique que le PLU n'a pas vocation à protéger les 30 espaces verts nouveaux, mais à déterminer le devenir de chaque parcelle.

C'est pourquoi **Gauthier CARON-THIBAUT** souligne que le PLU est un document d'urbanisme à la parcelle. Les grandes règles sont définies, avant que la puissance publique ne détermine le devenir de chaque immeuble, dès lors qu'il s'agit d'une mono-propriété : logements sociaux, bâtiment public, protection patrimoniale, etc.

En ce qui concerne le logement intermédiaire, **Gauthier CARON-THIBAUT** rappelle que c'est un gouvernement de gauche qui a enfin donné une définition légale du logement intermédiaire. La droite parisienne comme la droite nationale ont fait campagne sur le thème du logement intermédiaire sans jamais le définir. La loi ALLUR comble enfin ce déficit et la Mairie de Paris peut dans son PLU s'appuyer sur cette nouvelle définition pour intégrer le logement intermédiaire dans le développement de la ville. Le passage de la servitude de logements sociaux de 25 à 30 % dans les immeubles de plus de 1 000 m<sup>2</sup> englobe la création de logement social et de logement intermédiaire, sans déterminer de clé de répartition entre ces deux types de logements.

**Pierre AIDENBAUM** soumet la délibération aux voix.

*La délibération est adoptée à la majorité, 3 voix contre, deux abstentions.*

#### **5. 2016 DAC 126 Signature d'une convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement culturel la Gaîté Lyrique avec la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique.**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB rappelle que le Conseil a approuvé en juillet 2015 la nécessité d'une externalisation de la gestion de l'équipement de la Gaîté Lyrique. Une consultation a permis à deux sociétés de déposer des offres : la première est actuellement délégataire de la gestion (société de Gestion de la Gaîté Lyrique), la seconde est une nouvelle société (Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique - SEGL). Ces deux candidats ont participé aux négociations avec la DAC et la direction des Finances et des Achats en mars 2016. Au terme de la procédure, c'est le projet élaboré par la SEGL qui s'est distingué par la qualité de son offre et des actions proposés en direction des publics, sur le plan des arts visuels et des nouvelles technologies.

Les fondateurs de la SEGL sont la SAS Harper représentée par Jean-Dominique SECONDI, la SAS Lux Connection représentée par Marc DONDET et la Société des arts technologiques de Montréal, représentée par Monique SAVOIE. La SEGL s'est engagée à ouvrir l'établissement public 210 jours par an et à prendre en charge les missions de service public telles que la participation à la création d'œuvres de spectacle vivant en lien avec les nouvelles technologies, la diffusion des œuvres d'art vivant et de musique actuelle en y intégrant des esthétiques électroniques, improvisées, rares et expérimentales, l'organisation de rencontres, conférences, ateliers grand public centrées sur les différents aspects de la création

et de la diffusion à l'ère du numérique. Laurence GOLDGRAB ajoute que le délégataire doit mener à bien des actions en étroite collaboration avec le monde enseignant et les acteurs sociaux de quartier.

**Laurence GOLDGRAB** indique que la SEGL s'engage à gérer également le bar et le restaurant et à proposer des formations pour les professionnels de la culture et des projets d'art numérique. La SEGL devra en outre piloter un dispositif d'appel à projets dans la cadre d'un *living lab* qui est une plateforme d'innovation accueillant artistes, chercheurs, étudiants, habitants et entrepreneurs. L'incubateur, logé à la Gaîté Lyrique, ne pourra sans doute pas continuer sous la même forme, mais sera prolongé par le *living lab* proposé par le nouveau délégataire.

**Laurence GOLDGRAB** précise les conditions financières : la compensation versée par la Ville s'élève à 26,3 M€ pour la durée de la délégation (6 ans). Le délégataire verse 25 000 € par an au titre de l'occupation du domaine public, assorti d'une redevance variable de 3 % du chiffre d'affaires de la délégation. L'apport de la Ville représente peu ou prou 50 % de la dépense, l'autre moitié étant constituée des recettes de la Gaîté Lyrique (billetterie et ventes dans les espaces commerciaux).

**Pierre AIDENBAUM**, en l'absence de demande d'intervention, soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **6. 2016 DAC 204 Subventions (21.448 euros) et conventions avec les associations Glassbox, L'Entre Prise et les Fondateurs de roue (3, 11 et 20e).**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Laurence GOLDGRAB.

**Laurence GOLDGRAB** explique que seule une des associations concerne le 3e arrondissement. La subvention de 10 000 euros a pour objet de co-financer un manège qui sera présenté au Carreau du Temple pour son lancement en septembre 2016, avant de partir en tournée. Ce manège est un espace d'exposition interactif et mobile.

**Pierre AIDENBAUM** appelle d'éventuelles interventions.

**Benoît SOLÈS** remarque que, sur les trois projets réunis dans la délibération, les deux premiers, sur lesquels le Conseil d'arrondissement n'a pas à se prononcer, associent des associations domiciliées dans les 11e et 20e arrondissements. Les Fondateurs de roue portent certes un projet lié au 3e arrondissement, mais on ne sait pas s'ils sont domiciliés dans l'arrondissement.



**Laurence GOLDGRAB** répond que l'association est domiciliée dans le 3e et présentera son manège sur le Carreau du Temple. Elle ajoute que la somme correspond à une subvention d'investissement et non de fonctionnement.

**Pierre AIDENBAUM** souligne pour sa part la qualité du projet et des artistes. Il juge bon que l'œuvre soit présentée dans le 3e arrondissement avant de partir en tournée dans toute la France. Il soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **7. 2016 DAC 463 Subventions (14.050 euros) à treize associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** indique que deux associations concernent le 3e arrondissement. Elles participent activement à toutes les actions de mémoire auxquelles l'arrondissement est intimement associé. Les associations sont touchées par l'âge de leurs adhérents qui, malgré leur disparition progressive, ont à cœur de faire vivre cette mémoire. C'est la raison pour laquelle la Mairie porte une grande attention à leur fonctionnement et à leur capacité de transmission. Ainsi, l'appel du 18 juin a été commémoré cette année le 17 juin, de manière à permettre à 4 classes de troisième de participer à cette commémoration.

Il est proposé de reconduire la subvention afin de leur permettre de poursuivre leurs actions de commémoration, mais aussi d'impulsion d'initiatives en direction des enfants, des élèves des écoles et des collèges. Les montants concernés sont 850 € pour le Comité d'entente (inchangé depuis 2008) et 1200 € pour l'ARA (inchangé depuis 2006).

**Pierre AIDENBAUM** soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

#### **8. 2016 DASCO 7 Caisse des Écoles (3e)-Subvention (835 796 euros) pour la restauration scolaire.**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** explique que la délibération comporte deux volets, l'un concernant les écoles et le second concernant les collèges. La délibération sur les écoles est du ressort de la Ville de Paris, celle sur les collèges est du ressort du département.

Il s'agit de compléter la participation des familles dans la vie de la Caisse des écoles, afin de lui permettre d'assumer ses tâches. La Caisse des écoles gère en particulier la prise des repas dans les établissements scolaires, mais facilite aussi la vie et les projets de certaines écoles.

**Yves PESCHET** souligne que la Caisse des écoles du 3e fonctionne particulièrement bien. Elle est bien gérée par sa directrice, ce qui lui permet d'afficher un taux de recouvrement de bon niveau, un taux de fréquentation de 91 % et un bon taux de satisfaction.

**Marie-Laure HAREL** se prononcera en faveur de cette délibération. Elle remarque toutefois, en solidarité avec les représentants de son groupe dans les autres arrondissements, que le mode de calcul des subventions est certes apparemment objectif, mais que seuls 27 % de l'enveloppe globale sont dévolus aux Caisses des écoles de l'opposition, soit 73 % pour la majorité. Elle juge donc que le mode de calcul donne à réfléchir, quoiqu'elle ne puisse que se réjouir qu'il soit favorable au 3e arrondissement.

**Pierre AIDENBAUM** répond que le mode de calcul est simplement fondé sur le nombre de repas servis. Certaines Caisses des écoles sont bien gérées, mais ce n'est pas toujours le cas. Certaines souffrent d'un déficit chronique, tant dans les mairies de droite que de gauche. Ces Caisses demandent régulièrement des subventions exceptionnelles à la Mairie de Paris pour clore le budget et maintenir l'accueil dans les cantines.

Certains arrondissements disposent d'une part payée par les parents plus importante que d'autres, mais cela n'impacte pas la subvention de la Mairie, qui est calculée au nombre de repas. Il estime donc que Marie-Laure HAREL fait un faux-procès à la Mairie de Paris.

**Marie-Laure HAREL** demande confirmation que 73 % des repas scolaires sont pris dans les mairies de la majorité.

**Pierre AIDENBAUM** ne peut se prononcer sur ce chiffre, qu'il ne connaît pas, mais maintient qu'il s'agit là d'un faux procès. La clé de répartition est identique pour tous les arrondissements. Il ajoute que la gestion des Caisses des écoles doit être identique aussi dans les différents arrondissements : la ville de Paris a entrepris une réforme en ce sens.

**Yves PESCHET** apporte des précisions sur le mode de calcul de la subvention. Le montant de la subvention est calculé sur le prix de revient réel multiplié par le nombre de repas servis pour le compte de l'année civile en cours, déduction faite des recettes familiales.

**Marie-Laure HAREL** ne conteste pas la clé de répartition, elle fait simplement part de son étonnement face aux résultats de cette répartition.

**Yves PESCHET** ajoute une information complémentaire à sa présentation. Dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, depuis mai 2016, le seuil des 60 % de bio a été atteint.

**Marie-Laure HAREL** s'enquiert de la moyenne parisienne.

**Yves PESCHET** indique que la moyenne parisienne se situe à 35 % de bio, avec un objectif de 50 % en 2017.

**Pierre AIDENBAUM** soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **9. 2016 DASCO 64 Caisse des Écoles (3<sup>ème</sup>) - Subvention (15 888 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.**

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que les séjours de vacances sont une spécialité du 3<sup>e</sup> arrondissement. En effet, tous les arrondissements parisiens n'offrent pas de séjours de vacances à prix très compétitifs, voire quasiment gratuits pour un certain nombre de familles qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants en vacances.

**Yves PESCHET** confirme que la Caisse des écoles organise des séjours de vacances pour les enfants du 3<sup>e</sup>, qui sont par ailleurs subventionnés par la Direction des affaires scolaires. Ces séjours sont complémentaires du dispositif arc-en-ciel et permettent d'offrir un choix varié de destinations.

Actuellement, la base de calcul recouvre les montants suivants : 42 €/jour pour les séjours labellisés arc-en-ciel et 7€/jour pour les séjours non labellisés. Il est proposé au Conseil de subventionner la Caisse des écoles à hauteur de 15 888 €.

**Pierre AIDENBAUM** souligne la grande variété des destinations et des durées proposées. Il indique que le dispositif est très apprécié des familles qui en bénéficient.

**Marie-Laure HAREL** remarque comme pour la délibération précédente, que ce ne sont que 10% du budget total qui sont dévolus aux mairies de l'opposition. Elle se réjouit pourtant que cela bénéficie au 3<sup>e</sup>.

Elle ajoute qu'en 2015, la subvention comportait un volet dédié aux projet socio-éducatifs. Certes le 3<sup>e</sup>, le 1<sup>er</sup> et le 12<sup>e</sup> arrondissements n'étaient pas habitués à porter ce genre de projets, mais elle regrette que cette composante ait disparu en 2016 pour les autres arrondissements, dont les Caisses des écoles accomplissaient des projets intéressants dans ce domaine. Son groupe votera néanmoins cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM** souligne la fausseté du raisonnement de Marie-Laure HAREL. Il rappelle que son prédécesseur refusait de faire des séjours pour les enfants et ne bénéficiait donc pas de subventions. Cette disparité dans la politique des mairies suffit à expliquer la différence de subvention. Il recommande de vérifier si les mairies de droite proposent des séjours de vacances.

**Marie-Laure HAREL** indique qu'elle les incitera dans ce cas à encourager l'organisation de séjours de vacances.

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que son prédécesseur n'organisait pas de séjours « parce qu'il n'y avait pas de demande ». Devenu maire, il a lancé un appel d'offres, proposé des séjours et constaté que la demande existait vraiment. Aujourd'hui, c'est une cinquantaine d'enfants du quartier qui bénéficie de ces séjours en été et en février.

**Pierre AIDENBAUM** soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **10. 2016 DJS 3 Subventions (3.200 euros) à 4 associations sportives locales (3e).**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Patrick BADARD.

**Patrick BADARD** indique qu'il s'agit d'apporter le soutien de la ville à des associations sportives qui participent au dynamisme sportif local et au développement du sport scolaire. Les associations concernées sont 3 associations sportives de lycées ainsi que l'association NRGY2000 (gymnastique). Ces associations sont subventionnées depuis plusieurs années, pour un montant qui a légèrement baissé, contribuant à l'effort commun de maîtrise des dépenses.

**Pierre AIDENBAUM** appelle d'éventuelles interventions sur le sujet. Il soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **11. 2016 DJS 23 Subvention (8 000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (3e).**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Patrick BADARD.

**Patrick BADARD** indique qu'il s'agit d'apporter le soutien de la ville à l'Office du Mouvement sportif du 3e. Il rappelle l'importance de l'intervention de l'OMS3 en particulier en direction des jeunes. Pendant les vacances scolaires de printemps et d'été, l'OMS organise des activités gratuites et en libre accès pour tous les enfants du quartier restés à Paris.

L'OMS participe en outre à l'organisation de plusieurs événements locaux comme le tournoi international d'échecs qui a été un grand succès en juin 2016, et le tournoi de pétanque au square Émile Chautemps, qui devrait avoir lieu à la rentrée 2016.

La subvention proposée est de 8000€.

**Patrick BADARD** rappelle que l'OMS3 organise du 3 au 9 juillet un tournoi de foot à 5 devant la mairie dans le cadre des animations prévues autour de l'Euro. Les enfants comme les adultes sont invités à s'inscrire à cette fête.

Il salue et remercie la dynamique présidente de l'OMS3, Françoise CHICLET, pour le travail remarquable qu'elle réalise au service du développement du sport pour tous.

**Pierre AIDENBAUM** joint à ceux de Patrick BADARD les remerciements de l'ensemble des élus pour le travail réalisé par Françoise CHICLET. Il soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **12. 2016 DAE 19 Marché couvert des Enfants Rouges (3e) - approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE.

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** présente rapidement un marché bien connu des élus. La Mairie a signé le 7 avril 1997 pour 20 ans avec la société ProbaMétro une convention de DSP afin d'assurer la conception, le financement et la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise aux normes, la gestion, l'entretien et l'organisation du marché. Le délégataire n'a pas réussi à rentabiliser l'exploitation, les travaux ayant été plus coûteux que prévu. La convention a été cédée en 2005 à la société EGS. La DSP arrive à échéance le 6 avril 2017. Il s'agit d'anticiper la reconduite du mode de gestion déléguée et les caractéristiques de la nouvelle délégation.

Dans le contrat actuel, le délégataire assume la gestion des commerçants, l'entretien des équipements, le nettoyage des locaux et la collecte des déchets et met en œuvre une politique d'animation et de communication. Nicole BISMUTH-LE CORRE souligne que la gestion de denrées alimentaires et de produits frais nécessite le savoir-faire d'opérateurs qui effectuent leurs missions sous le contrôle de la Ville dont le rôle est de veiller à la préservation des intérêts tant de la collectivité que des usagers.

Les axes principaux sont :

- préserver un lieu convivial de valorisation de la gastronomie, conservant sa vocation essentielle d'approvisionnement en produits alimentaires frais,

- améliorer la mise en valeur de la communication,
- développer l'exemplarité écologique du marché.

La durée de la convention sera de 5 ans. Le délégataire assure à ses risques et périls la gestion, l'entretien, l'organisation pour améliorer les conditions d'exploitation et le service rendu aux usagers. Il doit recruter les commerçants, appliquer les dispositions légales et réglementaires, préserver la qualité de l'offre commerciale, percevoir les droits de place, se charger de la communication et l'animation, et consacrer un minimum des recettes à la politique de promotion et de valorisation. Il peut organiser des tenues supplémentaires. Il prend en charges les frais inhérents au fonctionnement et à la collecte des déchets et supporte tous les risques de responsabilité civile. Le nouveau délégataire s'engage à reprendre le personnel déjà employé.

Il doit en outre faire toute proposition innovante pour des actions en faveur du développement durable et de l'accueil de la clientèle afin que le Marché des Enfants rouges demeure pleinement un lieu de convivialité tout en conservant sa vocation alimentaire. Le précédent DSP n'a jamais donné de redevance. Il sera demandé au candidat de faire des propositions de redevance, par un forfait annuel minimum de 5 000 euros et une part variable sur le chiffre d'affaires.

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** ajoute que la délibération soumet à l'approbation du Conseil le principe de l'exploitation du Marché des Enfants rouges dans le cadre d'une convention de gestion déléguée. La délibération vise à autoriser la Maire de Paris à publier un avis de concession et à accomplir tous les actes préparatoires à la signature de cette convention.

**Pierre AIDENBAUM** appelle d'éventuelles interventions.

**Benoît SOLES** revient sur l'histoire des DSP successives. Il demande s'il est envisagé dans cette procédure un appel d'offres permettant de départager d'éventuels candidats.

**Pierre AIDENBAUM** répond que toutes les DSP se font par appel d'offres.

**Marie-Laure HAREL** remarque que le délégataire actuel ne donne pas entière satisfaction : les WC ne sont pas en bon état, l'évacuation des eaux laisse à désirer. Elle estime donc que l'appréciation « globalement satisfaisant » est optimiste.

**Pierre AIDENBAUM** indique que les WC bénéficient aux clients comme aux commerçants. Il rappelle que ces équipements sanitaires n'existaient pas au départ. Ils ont été ajoutés afin de respecter les obligations des lieux de restauration. La plupart des commerçants du Marché vendent des produits mais font aussi de la restauration sur place. C'est donc aussi à eux de contribuer à l'entretien des lieux. Il rappelle que le Marché des Enfants rouges est le plus rentable et le plus fréquenté de Paris, rayonnant bien au-delà de l'arrondissement ainsi que sur le plan touristique. Le marché Saint-Quentin, le marché Secrétan sont désormais sur le même créneau, mais les Enfants rouges restent une spécificité du 3e arrondissement.

Il souligne qu'une marge de progression existe. Les sanitaires ont été refaits 3 ans auparavant, et sont nettoyés quotidiennement, avec une attention particulière pendant le week-end. La signature de la convention sera l'occasion de faire davantage respecter par les commerçants l'exploitation de leur table et de leur espace.

**Laurence HUGUES** insiste sur la nécessité d'implémenter la convention du plan d'alimentation durable, dans la dimension de lutte contre le gaspillage alimentaire en amont et en aval. Dans la définition de la DSP, des enjeux de développement durable sont pris en compte, mais Laurence HUGUES souhaite insister sur ces aspects. Elle souligne aussi l'importance de la présence de stands de producteurs qui s'intègrent dans la promotion de la relocalisation de l'alimentation.

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** répond à Marie-Laure HAREL. Elle reconnaît que les canalisations posent régulièrement problème. Elle a incité les commerçants à lui faire remonter par mail les problèmes afin qu'ils soient résolus le plus rapidement possible. Elle rappelle que le nouveau règlement voté en 2015 impose de nouvelles obligations aux commerçants. Les déchets gras doivent notamment être récoltés dans un bac à gras présent sur le marché. La communication doit être accentuée sur ces points auprès des commerçants, notamment des plus jeunes.

En ce qui concerne les WC, le nouveau règlement a permis d'embaucher une personne chargée du nettoyage quotidien, dont la présence est prolongée les jours de week-end (4 heures).

**Marie-Laure HAREL** estime que les problèmes de canalisations doivent remonter au délégataire plutôt qu'aux élus.

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** répond qu'elle est en copie des mails, ce qui lui permet de jouer un rôle d'aiguillon et de contrôle sur le travail du délégataire. Elle poursuit en répondant à Laurence HUGUES en indiquant qu'il existe un espace réservé aux producteurs. Elle cherche actuellement un volailler bio qui accepterait de venir régulièrement, deux jours par semaine. Une demande récente a été adressée par un traiteur ; elle a été refusée. Toutes les demandes émanant de commerçants qui ne sont pas des producteurs sont systématiquement refusées.

Elle ajoute que le développement durable fait partie des éléments de communication incessants. Le prix des stands a été augmenté de 22 % trois années de suite afin de permettre au délégataire de financer le nettoyage des toilettes. Les autres investissements sont pour l'instant limités par la faiblesse du compte de résultats.

**Laurence HUGUES** espère que la part réservée aux actions de communication dans la prochaine DSP permettra de mener des actions de promotion du développement durable et de la lutte contre le gaspillage.

**Sylviane TROPPER** demande si la transformation de certains traiteurs en restaurants n'entraîne pas une obligation d'utilisation de bacs à graisse.

**Pierre AIDENBAUM** confirme ce point. Il soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **13. 2016 DVD 73 Service de véhicules utilitaires légers électriques partagés dédié aux professionnels « VULe partagés ». Convention de financement relative à son expérimentation.**

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** expose le fonctionnement du service de véhicules utilitaires légers électriques partagés dédié aux commerçants et artisans. La zone de départ concernait le 2<sup>e</sup> arrondissement et a été étendue au 3<sup>e</sup> arrondissement.

La délibération a pour objet d'autoriser la signature d'une convention de financement de la Ville pour l'expérimentation de ce système auprès des professionnels et pour l'occupation du domaine public. Le processus d'expérimentation associe 300 professionnels.

La région IDF propose des financements dans le cadre de l'appel à projet « Innovation en faveur de la mobilité durable », dans le cadre du plan de déplacement urbain et du plan de déplacement régional pour une mobilité durable.

Un groupement s'est constitué. Le projet consiste à recruter des professionnels, à préfigurer le service, à déployer les installations, à mettre à disposition des véhicules et à expérimenter le service pour un an. Une évaluation des usages s'ensuivra. En parallèle est menée une réflexion sur la pertinence globale du développement du service avec évaluation de l'impact environnemental.

La ville de Paris pilote le projet et l'accueille. Le budget d'investissement s'élève à 160 000 €, dont la moitié est financée par la région (installation des bornes de recharge). Un consortium de sociétés s'est constitué pour organiser l'expérimentation.

Le budget de fonctionnement du consortium s'élève à 309 000 €, avec une redevance d'occupation du domaine public estimée à 12 000 €. L'aide financière de l'ADEM s'élève à 147 000 €. La délibération porte sur une proposition d'aide de la Ville de 100 000 €. Le reste est financé par la location payée par les commerçants. 12 voitures sont prêtées pour l'expérience, 10 voitures électrique par Renault, 1 véhicule frigorifique par Semaris Rugis et 1 voiture à hydrogène par Synbio essai. 10 emplacements sont créés, dont 8 dans le 2<sup>e</sup> arrondissement (quartier Montorgueil, et Réaumur). Le but est de parvenir à un recrutement final de 30 commerçants pour l'expérimentation.

**Pierre AIDENBAUM** soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*



**14. 2016 DEVE 75 Subventions (13 034 euros) à douze associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets Main Verte relatif à la permaculture et au compost.**

**Laurence HUGUES** présente le dossier, qui concerne l'attribution d'une subvention à la régie de quartier Paris-centre dans le cadre d'un appel à projets « Mains vertes » pour accompagner des projets visant le développement de la permaculture et du compost. La permaculture est un concept large s'appuyant sur le fonctionnement de la nature pour recréer un écosystème productif qui intègre la biodiversité, les économies d'eau, d'électricité, toutes les dimensions du développement durable, y compris dans son approche sociale et démocratique.

Laurence HUGUES indique que la régie de quartier Paris-centre, le conseil de quartier et le CNAM coordonnent ce nouveau jardin partagé qui s'appelle « le P'tit Verbois ».

**Pierre AIDENBAUM** soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**15. 2016 DPE 53 Dévoisement du réseau d'égout dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro - Convention avec RATP**

**Benjamin DJIANE** indique que la délibération a un caractère très technique. L'adaptation des stations de métro existantes est nécessaire dans le cadre du prolongement de la ligne, afin d'accueillir des rames plus longues. L'extension des quais concerne 9 stations et nécessite le dévoisement des canalisations d'égout.

La convention porte à la fois sur les études préalables et sur la réalisation des travaux. Le chantier est important pour l'amélioration des transports parisiens.

**Pierre AIDENBAUM** soumet la délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **16. V03-2016-76 Vœu relatif au réaménagement du jardin de la résidence Madeleine Béjart proposé par le groupe Les Républicains.**

**Benoît SOLES** rappelle le vote favorable du groupe Les Républicains lors de la délibération concernant le réaménagement du jardin de la résidence Madeleine Béjart. Le sujet est revenu à l'ordre du jour le 18 juin au Conseil de quartier Les Archives. Les riverains se sont inquiétés du fait que l'aménagement et la mise en accessibilité du jardin nécessitaient l'abattage des cinq érables quarantenaires qui l'agrémentent.

Il rappelle l'échange vif qui a eu lieu en Conseil de quartier. Il fait part de son désarroi, puisqu'il n'avait pas compris que le réaménagement du jardin impliquait l'abattage des arbres, même s'il comprend cette décision. Les riverains ont lancé une pétition pour sauver les arbres.

**Benoît SOLES** préconise donc de retenir le processus pour favoriser le dialogue avec les habitants et leur permettre de s'approprier le projet d'aménagement. Il propose un abattage partiel si cette solution est possible.

**Laurence HUGUES** accède au vœu des Républicains en revenant sur le projet. Elle rappelle toutefois que le projet a fait l'objet de concertation dès sa conception au printemps 2015, non seulement dans l'aménagement, mais aussi dans la définition même du programme qui serait mis en œuvre.

Le choix tient compte des contraintes existantes. Les arbres posent difficulté puisqu'ils procurent une grande ombre et se trouvent dans un terrain très encaissé. L'état des lieux à ce jour fait apparaître que les érables ont été plantés dans une perspective d'alignement et créent actuellement une atmosphère très sombre.

Elle comprend l'inquiétude des riverains sur l'abattage des arbres. Elle la trouve saine, mais souligne que l'abattage ne se fait pas sur un coup de tête. C'est un choix programmatique qui a été réalisé, dans l'objectif de créer un jardin le plus ouvert possible, un lieu intergénérationnel dédié au calme, un aménagement ambitieux en termes de biodiversité, comprenant l'implantation de 16 nouveaux arbres, une végétalisation des murs, des massifs arbustifs et des allées enherbées.

L'espace est pensé en fonction de son environnement, comprenant notamment la sécurisation des résidents jouxtant cet espace. En conseil de quartier, l'option d'aménagement *a minima* a été proposée et c'est l'option d'ouverture du jardin qui a été préférée. Le maintien de la grille a fait l'objet de débats. La concertation a été menée en amont de la définition programmatique. Les discussions ont permis de répondre à l'inquiétude face à l'abattage.

**Laurence HUGUES** souligne que les arbres n'ont pas encore atteint leur plein développement et il apparaît qu'ils ont été plantés trop serrés les uns par rapport aux autres et par rapport à la façade de la résidence. L'ADEV a effectué une visite *in situ* pour dégager les enjeux et les contraintes du projet. L'espace est petit (344 m<sup>2</sup>) et devrait comporter un jardin intergénérationnel et un salon de lecture.

Le remplacement des érables est prévu par 16 arbres, d'un développement plus adapté à cette petite parcelle, notamment des fruitiers. Le dégagement sur la rue permettra d'avoir une vue sur l'espace vert.

La minéralisation est aujourd'hui quasiment totale au niveau horizontal. Le projet permet de remédier à cette situation, d'accroître la biodiversité et d'améliorer la gestion des eaux pluviales. L'atmosphère végétale prévue joue sur la variété des couleurs et des senteurs. À l'issue de la rencontre avec l'ADEV et les riverains, une étude complémentaire a été demandée à l'ADEV sur la possibilité d'une végétalisation de la façade de la résidence.

**Laurence HUGUES** insiste sur le fait que le choix se fait entre un maintien quasi à l'identique et une ouverture, une mise en lumière, un aménagement intergénérationnel et innovant. Le choix est donc crucial et l'ouverture de la parcelle vaut la peine, malgré les difficultés.

**Benoît SOLES** demande une réponse formelle au vœu. Il estime que l'effet produit par les érables est moins négatif que ne le présente Laurence HUGUES. Ils remplissent l'office de lien entre la résidence et son environnement. Il insiste sur la tristesse et le paradoxe d'avoir à abattre des arbres pour créer un jardin, fût-il plus joli.

Il ne nie pas que la concertation a été menée, mais il souligne que l'émoi des riverains est légitime.

**Gauthier CARON-THIBAUT** revient sur la question de l'information en soulignant que les habitants ont tout moyen de recevoir l'information et qu'il s'agit parfois d'un manque de motivation et d'intérêt des habitants pour leur quartier plus que d'un défaut d'information.

Il rappelle que la plantation des érables a été d'emblée mal faite. Les racines comme la frondaison de ces arbres empêchent toute plantation intermédiaire. Les études complémentaires de l'ADEV permettront rapidement d'envisager un abattage partiel ou non et le projet sera mis en œuvre par la suite sans retard.

La présentation permet de répondre aux inquiétudes des riverains. En tout état de cause, les considérations esthétiques relèveront en dernier lieu de l'architecte des bâtiments de France qui devra donner un avis positif pour que le projet puisse voir le jour.

Il regrette que la pétition qui circule actuellement résume le projet à deux phrases mensongères. Il incite donc les élus à œuvrer en faveur d'une bonne connaissance du projet et à un dialogue constructif avec les acteurs du collectif pétitionnaire.

**Pierre AIDENBAUM** estime que le vœu a reçu une réponse satisfaisante. L'abattage peut être modulé en fonction des conclusions de l'ADEV. Il propose donc le retrait du vœu en attendant les prochains éléments de décision. Sans quoi, il appelle à voter contre le vœu.

**Benoît SOLES** maintient son vœu, qui est un vœu de concertation. Il en accepte le sort et attend la suite du projet.

**Pierre AIDENBAUM** soumet le vœu au vote.

*Le vœu est rejeté à la majorité, trois voix favorables.*

**17. V03-2016-78 Vœu relatif à l'assouplissement des règles de fonctionnement des centres d'animation proposé par le groupe Les Républicains.**

**18. V03-2016-79 Vœu relatif à l'impact financier de la réforme des centres d'animation proposé par le groupe Les Républicains.**

**Benoît SOLES** regrette son absence au dernier conseil, mais il a lu le compte-rendu avec beaucoup d'attention. Sur demande de Monsieur le Maire, il procède à une présentation conjointe des deux vœux.

Le premier point qu'il souhaite relever est la suppression de l'obligation faite aux gestionnaires des centres d'animation de proposer un minimum de 7 activités d'animation. Le seuil est abaissé à deux disciplines. Cette proposition risque de détruire la mixité des activités puisque le gestionnaire voudra assurer la rentabilité des activités proposées aux dépens de leur diversité.

Quant à l'ouverture des amplitudes horaires, Benoît SOLES demande avec quels moyens elle pourra être réalisée. Il souligne que les personnels supplémentaires ne suffiront pas et il regrette que ces personnels viennent des antennes jeunes supprimées. Le transfert des antennes jeunes sur les centres d'animation risque d'abaisser et de corrompre la qualité de l'offre des centres d'animation. La question des cours individuels transformés en cours « semi-collectifs » en est la preuve. Ce néologisme masque en effet une réforme aux effets étranges. La création de cours « de 3 à 5 élèves » s'assortit en effet d'une obligation pour le gestionnaire d'assumer le déficit des activités. De fait, les cours seront donc remplis au seuil de 5 élèves.

**Benoît SOLES** souligne ensuite que les nouveaux tarifs sont également un problème dans la mesure où le coût de 500 euros par an est prohibitif pour une partie de la population et risque de rabattre les autres usagers vers les structures privées.

**Benoît SOLES** estime donc que l'éducation artistique des centres d'animation devient à cause de cette réforme une sorte de variable d'ajustement économique. Il estime enfin que les économies réalisées seront bien moindres que prévues en raison des importantes dépenses nécessaires pour l'achat des instruments et des équipements.

**Patrick BADARD** souligne que la présentation ne correspond pas au contenu des vœux déposés. Il aborde donc en réponse les points abordés dans les vœux déposés.

Il rappelle que la réforme des centres d'animation est encore en cours. À la suite du vœu de l'exécutif, voté au dernier conseil de Paris, l'application et la mise en œuvre de la réforme a été reportée à la rentrée 2017.

La concertation sera menée dans tous les arrondissements, y compris dans les arrondissements du centre de Paris, qui partagent le centre d'animation Les Halles-Le Marais. Il souligne à ce propos la pertinence d'une fusion des 4 arrondissements centraux pour une meilleure gestion des équipements communs.

**Patrick BADARD** rappelle que les centres d'animation sont gérés sous la forme d'un marché public de DSP. Les délégataires obéissent à un cahier des charges. La DJS veille au respect du cahier des charges par les associations gestionnaires. Est en outre prévu un contrôle par les élus lors de commissions de contrôle présidées par les maires d'arrondissement, assistés de l'adjointe de la Maire de Paris en charge de la jeunesse, le directeur de la DJS et un élu de l'opposition d'arrondissement. Il existe donc bien un dispositif de pilotage politique et de contrôle de l'activité des centres d'animation.

Pour ces raisons, **Patrick BADARD** appelle le Conseil à voter contre le premier vœu.

Concernant le deuxième vœu, **Patrick BADARD** met en garde Benoît SOLES contre un contresens d'interprétation de la réforme. Elle ne vise pas à l'appauvrissement de l'offre d'activités, mais au contraire à développer l'activité en permettant aux gestionnaires de centre d'adapter leur offre aux besoins locaux, et, si besoin, d'élargir leurs horaires d'ouverture.

Ces adaptations devraient augmenter le nombre d'utilisateurs puisque les Parisiens auront un meilleur accès à l'ensemble des activités.

Il rappelle à ce propos la création d'une enseigne « Paris-A-nim' », qui sera déployée dans tous les centres d'animation et soutenue par une grande campagne de communication, ce qui n'a pas été fait depuis plusieurs années. Les centres d'animation devraient bénéficier de ce coup de projecteur, qui aura lieu en juin 2016 et en septembre 2016, au moment des inscriptions.

**Patrick BADARD** estime que les moyens sont mis en œuvre pour renforcer l'accès des Parisiens aux centres d'animation ; la souplesse donnée aux gestionnaires doit permettre de développer les activités. Enfin, les données chiffrées demandées par l'opposition seront présentées au Conseil de Paris.

**Pierre AIDENBAUM** indique que l'exécutif donne un avis défavorable à ces deux vœux. Il les soumet au vote.

*Le vœu V03-2016-78 recueille trois voix favorables. Le vœu est rejeté à la majorité*

*Le vœu V03-2016-79 recueille trois voix favorables. Le vœu est rejeté à la majorité*

#### **19. V03-2016-80 Vœu relatif à la création d'un espace de vie quotidien pour les habitants au Carreau du Temple proposé par le groupe Les Républicains.**

**Marie-Laure HAREL** explique que l'objectif est d'ouvrir aux habitants du quartier un espace de vie quotidien au Carreau Du Temple. Certes, le sous-sol est largement ouvert, mais

la halle n'est quant à elle accessible que 115 jours par an, soit moins d'un tiers de l'année. La moitié de ce temps d'ouverture, l'accès est payant.

Il s'agit donc de créer un espace à proximité du restaurant où seraient mis à disposition des jeux de société, des livres... Les habitants en profiteraient donc au quotidien de manière gratuite, et de façon compatible avec les autres usages de la halle.

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que le sous-sol est consacré tous les jours à l'accueil des scolaires de l'arrondissement, qu'à l'heure du déjeuner et le soir de 17 à 22 heures, plus de 50 associations ont des créneaux d'attribution à des prix très compétitifs (3 €/h).

La proposition de Marie-Laure HAREL n'est pas recevable, puisqu'une occupation quotidienne par les habitants, même sur un espace réduit, n'est pas compatible avec une occupation événementielle. Il indique qu'une réflexion est menée actuellement sur l'emplacement de l'ancien bar « Jules » pour y faire fonctionner un espace convivial d'activités quotidiennes pour les habitants du quartier. Un audit a été réalisé parce que le « Jules » commande l'accès à l'auditorium. Par ailleurs, le lieu n'est pas séparé de la grande halle, ce qui le rend inaccessible pendant les activités événementielles.

**Pierre AIDENBAUM** explique par ailleurs que le nombre de jours où la halle est ouverte au public gratuitement est largement supérieur à ce qui est prévu dans la délégation de service public (22 jours/an). L'ouverture réelle approche 60 jours par an. Il émet un avis négatif sur le vœu mais donnera de plus amples informations sur l'exploitation du « Jules » lors d'un prochain Conseil.

**Un intervenant** rappelle que la Halle était jusqu'en 2015 ouverte sans réserve uniquement pendant une semaine en janvier et une semaine en juin. En 2016, la direction du Carreau du Temple ouvre 3 à 5 jours par mois l'ensemble des installations gratuitement. Cela permet une amélioration de l'ouverture en sus des initiatives institutionnelles.

**Pierre AIDENBAUM** rappelle qu'il est impossible pour des questions de responsabilité de créer un espace ouvert quotidiennement dans la grande halle. Des propositions d'ouverture plus grande de l'ancien « Jules » seront faites prochainement.

Il soumet le vœu au vote.

*Le vœu recueille trois voix favorables. Le vœu est rejeté à la majorité.*

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT pour une communication pour information, n'appelant pas de débats.

**Gauthier CARON-THIBAUT** annonce que le 3e arrondissement avait été repéré par l'Agence régionale de santé comme déficitaire en offre de soins accessibles (conventionnés

secteur 1). L'arrondissement était donc éligible à un nouveau dispositif mis en place par la Mairie de Paris, l'ordre des médecins et l'ARS, le dispositif Paris Med' qui vise à aider financièrement l'installation de nouveaux médecins généralistes et spécialistes conventionnés en secteur 1. En septembre sera inauguré au 120 rue de Turent le premier cabinet médical qui ouvrira à Paris dans le cadre de ce dispositif. Il accueillera 3 pédiatres conventionnés de secteur 1 et un médecin généraliste fraîchement diplômé.

Il annonce en outre de futurs travaux dans le centre de santé Au Maire-Volta qui auront pour objectif d'augmenter de 30 % l'offre de soins accessibles dans le 3e.

**Pierre AIDENBAUM** informe le Conseil qu'il a été sollicité par Jean-Jacques GIADESINI, président de la commission départementale de l'organisation de la primaire ouverte de la droite et du centre qui a demandé la possibilité d'avoir des bureaux de vote dans le 3e arrondissement. Il a été donné un avis favorable pour 5 bureaux de vote, comme cela a fait été fait pour la primaire socialiste en 2012. Le bureau de vote de la rue Béranger n'étant pas envisageable sur le plan technique, un bureau de vote a été proposé dans la mairie d'arrondissement.

**Marie-Laure HAREL** tient à remercier Monsieur le Maire de ce geste, qui n'est pas partagé par tous les maires, et qui n'avait pas non plus été fait par certains maires de droite lors de primaire de la gauche en 2012.

**Pierre AIDENBAUM** a agi par souci démocratique. Il juge bon de mettre à disposition des bureaux de vote de manière égale pour toutes les formations politiques.

## **20. Questions diverses.**

**Pierre AIDENBAUM** indique que le vœu voté au conseil du 3e arrondissement, repris au Conseil de Paris, concernant la place de la République, a provoqué des évolutions positives. Dans les prochains jours, les animations proposées seront mises en place : installation effective d'une rampe de skate, surveillée le jour et gardiennée la nuit ; installation d'un beau manège à l'ancienne dans les meilleurs délais.

**Pierre AIDENBAUM** ajoute qu'il fait enlever quotidiennement les graffiti sur la place de la République, tant sur la statue que sur les bouches de métro. Les services de propreté interviennent presque quotidiennement pour effacer des inscriptions antisémites, racistes et anti-police.

**Pierre AIDENBAUM** indique enfin qu'il a souhaité que la statue de la République soit rapidement nettoyée, indépendamment des éléments de mémoire des attentats, qui sont récupérés et conservés. Il a en outre souhaité que cette place puisse rapidement retrouver une vocation parisienne, pour tous les Parisiens, et que soit limité le nombre des manifestations et rassemblements qui s'y tiennent, même si ces manifestations se tiennent pour des motifs louables.

En l'absence de question diverse, Monsieur le Maire lève la séance.

*La séance est levée.*